



Assemblée générale

Distr. générale
6 décembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 22 de l'ordre du jour

Groupes de pays en situation particulière

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteuse : M^{me} Juliet **Hay** (Nouvelle-Zélande)

1. À sa 2^e séance plénière, le 20 septembre 2013, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-huitième session la question intitulée :

« Groupes de pays en situation particulière :

- a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
- b) Conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur ce point à ses 14^e et 15^e séances, le 21 octobre 2013. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants ([A/C.2/68/SR.14](#) et 15). On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu à ses 3^e à 7^e séances, du 9 au 11 octobre (voir [A/C.2/68/SR.3](#) à 7). Il sera rendu compte de la suite des débats de la Commission sur la question dans les additifs au présent rapport.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Point 22 a)

Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 ([A/68/88-E/2013/81](#) et [Corr.1](#))

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en trois parties, sous les cotes [A/68/441](#) et [Add.1](#) et 2.



Rapport du Secrétaire général sur une banque des technologies et un mécanisme d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation expressément consacrés aux pays les moins avancés ([A/68/217](#))

Lettre datée du 30 septembre 2013, adressée au Secrétaire général par le représentant du Bénin et Président du Bureau de coordination internationale des pays les moins avancés ([A/C.2/68/3](#))

Point 22 b)

Conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty

Rapport du Secrétaire général intitulé « Mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty : répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit » ([A/68/157](#))

Lettre datée du 3 octobre 2013, adressée au Secrétaire général par le représentant de la République démocratique populaire lao ([A/C.2/68/4](#))

4. À la 14^e séance, le 21 octobre, le Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a prononcé une déclaration liminaire au titre des alinéas a) et b) (voir [A/C.2/68/SR.14](#)).

5. À la même séance, le Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant a répondu à une question posée par le représentant du Bénin (voir [A/C.2/68/SR.14](#)).
